



Réunion Projet d'Etablissement

A l'ouverture de la réunion sur le Projet d'Etablissement, le SNPA a souhaité connaître :

- le cadre des discussions, à savoir négociation ou concertation ?
- En matière d'organisation de l'ONF vis-à-vis de la nouvelle carte administrative de la France - sujet que le SNPA a déjà évoqué lors de la réunion du 13 janvier - la position du Directeur Général. Avant d'entendre la réponse du DG, le SNPA s'est exprimé contre toute évolution de l'organisation des DT visant à mettre l'implantation de l'ONF en adéquation avec les nouvelles régions. Le SNPA met en garde contre une évolution qui pourrait réduire le nombre de DT de 9 à 6 avec les conséquences inévitables sur le fonctionnement, mais aussi sur la situation professionnelle et individuelle des personnels de soutien et plus particulièrement des gestionnaires administratifs.

Projet d'Etablissement

Le Directeur Général a invité l'ensemble des organisations syndicales des secteurs public (le sнопfen est absent de ces discussions) et privé à se prononcer sur une entrée en négociation ou en concertation.

Pour le secteur privé, une majorité d'organisations s'est prononcée pour une négociation.

Pour le secteur public, bien que le SNPA et le SNTF-FO se soient prononcés pour une négociation, d'autres ont mis des préalables que le DG n'a pas levés.

A l'issue du tour de table, le DG annonce que pour le secteur privé, ce sera une négociation et pour le secteur public, une concertation.

L'ensemble des organisations présentes autour de la table reste en séance.

Réorganisation de l'ONF

En matière d'adaptation des structures de l'ONF à la nouvelle carte administrative de la France, le DG indique qu'il rencontre actuellement les Préfets et les Présidents de régions et qu'il est dans une phase de réflexion.

Le DG indique que les services de l'Etat, les COFOR, revoient leur structures pour être en phase avec la nouvelle carte administrative et que l'ONF se doit d'y réfléchir et qu'il paraît difficile de ne pas prendre en compte cette nouvelle situation.

Le Directeur Général ajoute que les DT sont devenues légères depuis le SDO et qu'elles ne représentent qu'environ 500 personnes sur 10 000.

Le SNPA redit son opposition à toute modification du nombre de DT, rappelant qu'une politique conduisant à terme à 6 DT, serait un bouleversement important dans le fonctionnement de l'ONF, car cela impacterait des agences travaux, des agences études et de nombreux services fonctionnels.

Le SNPA évoque la représentation de l'ONF auprès des régions en disant qu'un ou plusieurs représentants peuvent être désignés auprès d'une région administrative, ce qui éviterait des modifications importantes dans les structures de l'ONF.

Le SNPA veut exprimer, à travers son opposition à une évolution prochaine des Directions territoriales, les difficultés que connaîtraient des dizaines de personnels œuvrant dans le soutien et plus particulièrement les gestionnaires administratifs, qui ont déjà payé un lourd tribut à l'occasion de la mise en œuvre du SDO.

Le DG dit qu'il s'exprimera sur ce sujet avant la fin de la discussion sur le projet d'Etablissement. Toutefois, le SNPA relève que dans un document de travail produit par la DFRN il est indiqué : « Pour la DFCI : **il conviendra d'intégrer dans la réflexion sur l'évolution des DT, face à la réforme des régions, le devenir de la mission zonale DFCI implantée en DT Med qui intervient.....** »

Le SNPA ajoute que le COP ne demande rien à l'ONF dans ce domaine.

Le thème de la réunion de ce jour portait sur :

- Les travaux
- Les activités concurrentielles
- Le bois façonné et la contractualisation

Travaux

Le COP 2016 – 2020 fixe deux objectifs :

- limiter le recours à la sous-traitance,
- rechercher des synergies entre travaux en FD et FC afin d'optimiser les coûts.

Les travaux que réalise l'ONF pour son propre compte ou pour le compte de tiers représentent un montant de **250 M€** (données 2014). Les travaux en FD représentent 68 % du total des travaux réalisés et les travaux **concurrentiels** (3 CP et 3 CL) représentent 25% de l'activité travaux de l'ONF. En forêt domaniale, le **taux d'internalisation** atteint 68% pour les travaux sylvicoles.

Le plan d'actions proposé se décline en 4 axes :

Assurer le plein emploi des ouvriers forestiers par :

- l'amélioration des délais de programmation des travaux en FD
- la proposition de tous les travaux aux ATX,
- la réalisation d'une étude prospective sur les travaux d'exploitation forestière
- proposer en FC tous les travaux nécessaires à la gestion durable.

Réduire la pénibilité au travail des ouvriers forestiers

Améliorer la performance de l'activité

- En s'appuyant sur les retours d'expérience et en réalisant plus souvent des bilans de chantier.
- Par la formation des conducteurs de travaux aux marchés complexes
- En mutualisant les achats liés aux travaux.

Cadrer la sous-traitance tant au plan quantitatif que qualitatif

La discussion a porté également sur la limitation de la sous-traitance dans la dévolution des travaux sans fixer, pour l'instant, d'objectif chiffré à cette mesure.

Activités concurrentielles

Un projet de note tente de répondre aux exigences du COP d'équilibrer le bilan financier des activités concurrentielles. Vieux et vaste débat !

Le COP 2016 – 2020 demande que l'ONF dégage pour ses activités concurrentielles un **résultat en coût complet structurellement positif**. Un bilan de ces activités sera réalisé pour le 1^{er} juillet 2016, prenant en compte les résultats 2014 - 2015.

Un **plan d'actions** doit en découler pour améliorer la marge nette. Le cas échéant, certaines activités seraient à abandonner si le bilan restait déficitaire.

La principale mesure réside dans la création d'une agence nationale études et travaux (ANET) qui serait une structure légère d'environ 30 à 35 personnes qui interviendrait en appui des réseaux territoriaux, essentiellement sur les activités « grands comptes ». La constitution de l'Agence se ferait pour partie par l'apport de personnels émanant des réseaux territoriaux. Quelques recrutements pourraient être envisagés.

Le SNPA a demandé que cette agence soit dotée de moyens spécifiques en matière de soutien.

Le plan prévoit également un renforcement de l'action commerciale (prospection et Communication).

Concernant la recherche d'équilibre financier des activités, il faut optimiser les recettes, maîtriser les coûts et améliorer le pilotage des activités. Rien de bien nouveau donc, sauf qu'on ne s'interdirait pas d'envisager la suppression de certaines activités non rentables et un débat s'est instauré sur l'avenir des petits chantiers. La réponse de la DG serait de regrouper ces chantiers dans l'espace et dans le temps pour diminuer les coûts de production.

En conclusion

Il s'agissait de la première des journées de négo-concertation prévues quant au Projet d'Etablissement. Les solutions proposées par la DG ne font pas preuve d'originalité. La plupart des mesures sont des vœux pieux, sans déclinaison pratique à ce stade (mais y en aura-t-il ?) et ont été maintes fois entendues, lors des discussions sur le précédent COP ou le SDO, par exemple.

Qui plus est, le nombre de points évoqués ne permet pas un examen au fond des sujets et nous en restons, faute de temps, à un survol rapide, ponctué de tours de table successifs, sans véritable débat. La lourdeur de ces réunions plénières, s'est doublée de plus de quelques soucis techniques : micros en panne et climatisation hs.

Outre ces conditions perfectibles, on peine à voir, pour l'instant, le sens que vont prendre ces discussions et ce qui pourra en découler en terme de plans d'actions.

Les prochaines réunions porteront sur la RH, qui a fait l'objet d'une plateforme remise par le SNPA le 13 janvier dernier. Le SNPA attend la DG sur ces points qui sont essentiels.

Le point sur le bois façonné et la contractualisation n'a pas été abordé faute de temps. Une réunion de travail sera programmée.